



Assemblée générale

Distr. générale
3 juillet 2024

Soixante-dix-huitième session

Point 146 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations
Unies**

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 28 juin 2024

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/78/920, par. 13)]

78/296. Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 76/280 du 29 juin 2022,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2023 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

- 1. Prend acte du rapport du Secrétaire général ;*
- 2. Souscrit aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport.*

*95^e séance plénière
28 juin 2024*

¹ A/78/689 et A/78/689/Corr.1.

² A/78/791.

